



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mercredi 03 avril 2024

Le trois avril deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	78

DELIBERATION N° DE_2024_028
Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM 2024

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
21 mars 2024

VOTES
EXPRIMES : 63
POUR : 57
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 14 NPPV : 1

**Présents :** Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-ESTRIVAL), Monsieur Gérard...

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/04/2024  
080-200070936-DE\_2024\_028-DE

BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joanny LEPAYAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY) représentée par Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE) représenté par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

**Absent(s)** : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Excusé(s)** : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

**Objet de la Délibération** : taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM 2024

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article L. 1520,  
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,  
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,  
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,  
Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,  
Vu la délibération en date du 26.09.2019 DE\_00099\_2019, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre sur le territoire de l'intercommunalité et actant le principe d

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_028-DE

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 25 janvier 2024,  
Vu l'avis favorable de la commission de la gestion financière et prospective budgétaire du 22 février 2024 ;  
Vu l'avis du bureau communautaire qui s'est réuni le mardi 12 mars 2024,  
Considérant la nécessité d'actualiser les taux, tenant compte du besoin de financement du service, sachant que la dernière réévaluation date de 2019 en ce domaine ;

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- de fixer les taux suivants pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 comme suit :

- 15,01 % pour les communes d'Agenvillers, Ailly le Haut Clocher, Argoules, Arry, Bernay en Ponthieu, Boufflers, Brailly-Cornehotte, Brucamps, Buigny-Saint-Maclou, Buigny-l'Abbé, Bussus-Bussuel, Canchy, Cocquerel, Coulouvillers, Cramont, Crécy en Ponthieu, Dominois, Dompierre sur Authie, Domqueur, Domvast, Ergnies, Estrées les Crécy, Favières, Fontaine sur Maye, Forest l'Abbaye, Forest Montiers, Francières, Froyelles, Gapennes, Gorenflos, Gueschart, Hautvillers Ouille, Lamotte-Buleux, Le Boisle, Le Titre, Ligescourt, Long, Machiel, Machy, Maison Ponthieu, Maison Roland, Mesnil Domqueur, Millencourt en Ponthieu, Mouflers, Nampont Saint Martin, Neuilly le Dien, Neuilly l'Hopital, Nouvion, Noyelles en Chaussée, Noyelles sur Mer, Oneux, Ponches Estruval, Ponthoile, Pont Rémy, Port le Grand, Regnière Ecluse, Rue, Sailly Flibeaucourt, Saint Quentin en Tourmont, Saint Riquier, Vercourt, Villers sous Ailly, Villers sur Authie, Vironchaux, Vron, Yaucourt Bussus, Yvrench, Yvrencheux,
- 10,02 % pour les communes de Fort Mahon Plage, Le Crotoy et Quend,

- d'autoriser le président à signer tout document relatif à la présente délibération,  
- de mandater le président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### Résultats des votes

##### Pour : 57

Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Bourgeois Thibaut  
Dufour Grégory  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Cat René  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Level Hervé  
Bouchez Franck  
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude  
Beron Maïté représentée par Cat René  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Dulys Jean-Claude

RF Préfecture de la Somme  Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/04/2024 080-200070936-DE_2024_028-DE
---

Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Parment Philippe  
Crépy Yves suppléé par Brunel Line  
Sellier Philippe  
Forestier Maurice  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Fourdinier Marie Claire  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Magnier Annita représentée par Lepaysan Joanny  
Porquet Joël représenté par Thueux Jacky  
Lepaysan Joanny  
Richard Renard  
Nester Paul  
Wattebled Rachel  
Goesbier Francis représenté par Parment Philippe  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Riquet Michel suppléé par Henot Alain  
Poupart Patricia  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique  
Marcassin Daniel  
Canal Valérie-Anne  
Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE\_2024\_028-DE

Contre : 6

Bordret Xavier représenté par Monflier Bernard  
Pley Olivier suppléé par Dureux Serge  
Croiset Laurence  
Boucart Jean-Charles  
Pouilly Alain  
Monflier Bernard

Abstention : 14

Conty José  
Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José  
Wallet Daniel  
Pruvot Jean Paul  
Gérard Olivier  
Farcy Pascal représenté par Wallet Daniel  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Pierrin Philippe  
Balsamo Martial  
Roucoux Annie représentée par Louvet Gérard  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvet Gérard  
Hareux Dany représentée par Ducastel Mejri Sophie  
Bourgeois Frédéric

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Hertault Claude

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE\_2024\_028-DE